

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

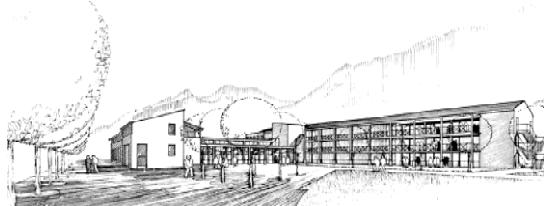
Fax 026-928 44 49

E-Mail : direction@ems-intyamon.ch

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 12 mai 2014

**Assemblée ordinaire des délégués
du 7 mai 2014 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

Présidence :

M. Claudio Derada

Présents :

MM. Philippe Mercier
Edgar Eggen
Mmes Béatrix Jordan
Christine Sauterel
Jacqueline Raboud, secrétaire
M. Nicolas Beaud, Directeur
M. Pascal Briccafiori, infirmier-chef

Excusés :

M. Boris Fringeli

Délégués des communes

Haut-Intyamon	MM. Patrice Pernet Jean-Marc Beaud Marc Stauffer Gérald Moullet Mme Monique Currat
Bas-Intyamon	MM. Jérôme Valléian Nicolas Pharisa Mme Ariane Favre
Grandvillard	Mme Marie-Claire Pharisa

Excusés :

M. Roland Kaeser
Mme Claudine Castella

Points traités :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23.05.2013
2. Comptes 2013, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation
3. Budget 2015 et approbation
4. Rénovation des façades pour Fr. 100'000.-, financement
5. Démission du comité de direction du représentant de Haut-Intyamon (M. Fringeli)
6. Nomination au comité de direction d'un représentant de Haut-Intyamon (Mme Sauterel)
7. Rapport présidentiel
8. Divers
 - présentation d'un sujet par M. Briccafiori

M. le Président ouvre l'assemblée ordinaire des délégués. Cette assemblée a été convoquée par courrier du 9 avril et par insertion dans la Feuille Officielle, conformément aux statuts. Il excuse Mme Claudine Castella et MM. Boris Fringeli et Roland Kaeser.

Il n'y a pas de remarque à l'ordre du jour, ni à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23.05.2013

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu, chaque délégué l'ayant reçu. Il est approuvé à l'unanimité (9 voix sur 9).

2. Comptes 2013, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2013.

Charges d'exploitation : Fr. 6'025'189.59

3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'650'454.15

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'980'176.50.

Au cpte 3110-Salaires du personnel diplômé, on constate une diminution de Fr. 93'000.- oar rapport à 2012. Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'534'400.85, soit une diminution de Fr. 20'000.- par rapport à 2012. La dotation globale en personnel soignant a été respectée puisque 2013 termine avec un manque de 0,26 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. Fr. 1'039'748.85. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 281'214.60, au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 640'238.05 et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 118'296.20.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 578'534.45

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 31'411.45 (recherche de personnel pour Fr. 7'665.- - et formation du personnel pour Fr. 22'645.-).

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr.20'582.90, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'374'735.44

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 143'426.45 sont inférieurs au budget.

Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 213'314.65 sont légèrement supérieures au budget, notamment à cause de l'achat de matériel de cuisine et d'un petit dépassement dans l'achat de produits alimentaires.

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 73'070.70, montant de Fr. 110'000.- inférieur au budget. Par prudence et afin de préserver la trésorerie (Fr. 400'000.- à rembourser au SPS), les investissements budgétisés non pas tous été réalisés.

Au cpte 44, Fr. 686'087.49, ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (Fr. 100'000.- d'amort. Suppl. + Fr. 355'000.- de provisions en vue du remboursement du correctif des cptes SPS). Fr. 260'000.- ont déjà été prélevé par le canton sur le 1^{er} acompte reçu le 31.03.2014.

Autant de provisions sont dues au passage à 12 degrés.

6 *Produits d'exploitation : Fr. 6'032'111.03*

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, nous avons un total de recettes de Fr. 5'259'365.45. Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit une diminution de Fr. 64'000.- par rapport au budget. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Cette diminution par rapport au budget n'est pas due à une baisse du taux d'occupation (99,6 % en 2013), mais à une baisse des tarifs 2013 fixés par le Département. Pour info, la baisse des tarifs est encore plus significative en 2014.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 133'809.70, on relèvera une baisse du Chiffre d'affaires de Fr. 10'000.-.

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 39'143.45 de recettes sont dus à une explosion de la demande de repas à domicile soit 2'880 cantines, ce qui correspond à 1'000 de plus qu'en 2012.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, la différence par rapport à 2012 est due à une recette extraordinaire de Fr. 20'000.- correspondant au remboursement d'un montant.

Les autres cptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Bénéfice : Fr. 6'921.44

Il n'y a pas de questions sur l'exercice 2013.

Le diagramme d'occupation est présenté sous sa forme à 12 degrés (p. 9 du document). Les 3 premiers degrés devraient être assumés par les soins à domicile.

Il n'y a qu'un seul cas en catégorie 12. Selon les assurances, nous n'avons pas intérêt à en avoir trop.

M. J.-Marc Beaud en déduit que les degrés 1, 2 et 3 devraient se trouver dans des appartements protégés dans l'immeuble d'à côté.

M. Beaud ajoute qu'il n'y a aucun débiteur douteux et conclut que l'exercice 2013 est très bon. Les comptes de Trésorerie ont explosé, mais ces avoirs ne sont pas notre propriété.

Mme Pharisa est éclairée par rapport aux réserves et aux amortissements effectués. Fr. 100'000.- sont mis annuellement pour l'entretien du bâtiment, mais d'ici 15 ans les finances communales devraient être allégées.

M. Derada donne lecture du rapport de la Fiduciaire, nouvelle depuis 2013. Ce rapport relève des comptes en parfait état et recommande d'approuver les comptes 2013.

VOTE : L'exercice 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2015 et approbation

M. Beaud rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0 % et contribution de solidarité de 1 % sur la part du salaire dépassant Fr. 3'000.- (39'000.- par an), proratisé au taux d'activité. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance.

Charges d'exploitation : Fr. 5'707'250.-

3 Salaires et frais de personnel Fr. 4'676'775.- (82 % du budget)

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'977'965.-, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1032'400.-. On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 282'000.-, au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 630'770.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr. 119'630.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 618'710.-

Au cpte 3800-Autres charges de personnel pour Fr. 27'100.- (recherche de personnel 6'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 15'000.-, remboursé par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 5'000.-).

Au cpte 3900-Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'600.- qui correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

Pour les autres charges d'exploitation, le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2013.

4 Autres charges d'exploitations : Fr. 1'030'475.-

Pour les autres charges d'exploitation, le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2013, c'est le cas pour le cpte 40-Pharmacie, Fr. 160'000.- et le cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 218'000.-.

Au cpte 42-Ménage, Fr. 41'640.- en légère augmentation due à des achats de textile, vêtements de travail et linge de lit.

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr. 64'000.-. Le budget est prudent, en cas d'imprévus, nous pourrons toujours utiliser les provisions constituées à cet effet. La rénovation des façades est d'ailleurs proposée par dissolution de réserve et ne grève pas ce budget.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 313'335.-, c'est Fr. 35'000.- de plus dans l'investissement mobilier. Le mobilier de la cafétéria et de la salle à manger donne de sérieux signes de fatigues (25 ans).

Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

6 Produits d'exploitation : Fr. 5'897'600.-

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de 4'997'900.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on ne peut budgétiser avec plus ou moins de précisions sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 138'600.-, montant lié au forfait journalier de Fr. 7.50 pour les médicaments et l'assistance pharmaceutique versé par les Caisse maladie.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 122'300.-, en légère baisse.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 22'450.-, augmentation due aux cantines (Fr. 34'000.- en 2013).

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Résultat : Le total des charges d'exploitation et celui des produits d'exploitation de Fr. 5'707'250.- est équilibré.

Il n'y a pas de question sur ce budget équilibré.

M. le Président remercie M. Beaud pour la lecture et les commentaires sur les comptes et le budget ainsi que sur les provisions prévues. Des félicitations sont adressées pour son travail.

VOTE : Le budget 2015 est voté à l'unanimité tel que présenté.

4. Rénovation des façades pour Fr. 100'000.- (financement)

M. Beaud projette les différentes photos du bâtiment montrant mousse, décollement du crépis, cloques, treillis apparent, etc.

Il est prévu une étanchéité sur la partie basse des façades.

Les dauphins côté ligne de chemin de fer sont en très mauvais état. Au niveau des fixations de stores on remarque aussi des ouvertures et donc un manque d'étanchéité.

M. Derada ajoute que l'étude de bâtiment a été faite au complet et les offres sont fiables. Le moment est venu de procéder à la réfection des façades.

Le financement se fera par dissolution de réserve, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Les travaux vont démarrer assez rapidement dans l'espoir qu'ils soient terminés pour le 25 ans et la kermesse.

5. / 6. Démission et nomination au comité

M. le Président fait part de la démission de **M. Fringeli**, représentant de Haut-Intyamon. Après 9 ans passés au Comité de direction en tant que membre puis vice-président, M. Fringeli est remercié pour son travail et sa décision est respectée.

Il présente, pour lui succéder, **Mme Christine Sauterel**. Sa nomination est acceptée unanimement par l'assemblée et elle est remerciée par applaudissement.

7. Rapport présidentiel

M. Derada fait état des séances de comité durant l'année 2013. Il informe l'assemblée d'une lettre diffamatoire du personnel à l'encontre de l'infirmier-chef. Ce malheureux épisode a eu pour conséquences quelques séances supplémentaires et la convocation à une assemblée extraordinaire du personnel. Ceci n'a toutefois pas eu d'incidence sur les relations avec les résidents, entre autres, grâce au directeur.

Il relève le souci constant du comité de direction et du directeur de maintenir la vie du home et sa gestion dans un climat sain.

M. Beaud ajoute qu'il y a quelques tensions avec certaines personnes sur les 75 employés.

M. Derada remercie ses collègues du comité ainsi que les délégués.

8. Divers

M. Nicolas Beaud donne la date anniversaire des 25 ans du home fixée au **4-5-6 septembre 2015** et propose de réserver cette date.

Il émet le souhait de faire participer les sociétés de jeunesse, les enfants et les autres villages.

Mme Pharisa revient sur la question de la Commune du Pâquier projetant d'intégrer le home de la vallée de l'Intyamon.

M. Derada répond qu'il ne s'agissait pas d'une demande officielle et qu'il a été répondu que le comité n'y était pas trop favorable, évoquant d'abord l'argument de non proximité.

M. Beaud complète cette réponse en expliquant la raison de cette approche de la Commune du Pâquier.

La Commune du Pâquier a également fait cette demande dans d'autres établissements. Il faut savoir que Le Pâquier fait partie d'Humilimont. Des changements au niveau des homes de Bulle, Gruyères et Humilimont se profilent et, plutôt que de construire un EMS, Le Pâquier préfèrerait rejoindre une association.

M. Beaud poursuit avec la proposition de M. Le préfet de mettre sur pied un organe de coordination pour traiter les demandes urgentes. L'idée est que dès 2015 l'ensemble des homes soient gérés par cet organe. La charge du poste à 50 % de la personne répondante est à charge des communes par l'intermédiaire du budget RSSG. Si les personnes acceptent d'être placées ailleurs, l'organe de coordination doit les recontacter afin de savoir si elles souhaitent être placées dans leur région.

M. Derada remercie de ces précisions.

La parole est donnée à **M. Briccafiori**, qui se fait le plaisir de présenter un exposé sur le **Projet cantonal « SENIOR + »**, réalisable entre 2016 et 2020.

Un questionnaire est en consultation avec 3 avant-projets de loi.

Ce projet est en relation avec l'entrée en vigueur en 2018 pour les logements protégés reconnus. Des incidences financières devraient être variables.

M. Beaud résume ce projet d'immense bateau. Chacun est conscient que l'explosion démographique aura un coût énorme.

Il est impatient de connaître les idées du préfet quant à l'association de communes pour la gestion des homes.

M. Derada pense que le projet part d'une bonne intention, mais est incohérent par rapport à la dotation en personnel entre autres.

Le réseau Santé s'en inquiète. On va devoir agir face à ce problème.

M. Briccafiori est remercié pour sa présentation intéressante.

M. le Président, après s'être assuré que personne ne demande la parole, clôture l'assemblée en remerciant les participants et en les invitant au verre de l'amitié. La séance est levée à 21.00 h.

La secrétaire
J. Raboud

Le Président
C. Derada